

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 22 octobre 2025

Service : Cohésion Sociale
Agent traitant : CROU

**Objet : Cohésion Sociale - Services sociaux - Protocole de collaboration
PCS/AMO/CPAS : décision**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant les missions respectives de l'AMO Re'sources, du CPAS de Chaudfontaine ainsi que celles de la cellule logement (Plan de Cohésion Sociale) de la commune de Chaudfontaine ;

Considérant que le projet Adonomie, porté par l'AMO Re'Source, vise spécifiquement à soutenir les jeunes dans leur parcours d'insertion et leur accès au logement, en s'appuyant sur des partenariats locaux ;

Attendu que les jeunes, âgés de 16 à 22 ans, qui se trouvent en situation de vulnérabilité résidentielle sociale ou économique, nécessitent un accompagnement renforcé, coordonné et pluridisciplinaire afin de favoriser leur autonomie ainsi que leur réinsertion ;

Vu que la volonté des trois partenaires est de structurer leur collaboration dans le cadre de ce projet, en s'appuyant sur un protocole clair afin de :

- favoriser un accompagnement global et cohérent des jeunes en recherche ou en maintien de logement ;
- encadrer le partage d'informations dans le respect des cadres déontologiques et du secret professionnel ;
- protéger au mieux les droits et intérêts des jeunes concernés ;
- systématiser la collaboration entre les partenaires dans le cadre de ce projet ;

Attendu que l'accompagnement proposé repose sur le principe du volontariat du jeune, avec un consentement éclairé, écrit et révocable à tout moment, garantissant la liberté de choix et le respect de la vie privée ;

Considérant les dispositions légales encadrant les pratiques de chaque institution, notamment :

- l'article 458 et 458bis du Code pénal pour le respect du secret professionnel et secret partagé ;

- le décret du 18 janvier 2018 relatif à la prévention et à l'aide à la jeunesse ;
- la loi organique du 8 juillet 1976 relative aux CPAS ;

Considérant l'utilité réelle d'établir un protocole entre les trois partenaires afin d'améliorer la qualité du suivi de ces jeunes ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, DECIDE,

Article 1^{er}

D'approuver le protocole de collaboration entre l'AMO Re'Source, le PCS de Chaudfontaine et le CPAS de Chaudfontaine dans le cadre du projet Adonomie.

Article 2

De prévoir une évaluation annuelle de cette collaboration afin d'évaluer la pertinence et d'appliquer d'éventuelles modifications.

Article 3

La présente délibération sera transmise pour information et suites utiles au Conseil de l'action sociale, au Directeur de l'ASBL SPEJEQ, à la responsable des services sociaux et administratifs du CPAS ainsi qu'à la responsable des services sociaux communaux et cheffe de projet PCS.